



منظمة الأغذية
والزراعة
للأمم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación

**COMMISSION GÉNÉRALE DES PÊCHES POUR LA
MÉDITERRANÉE**

COMITÉ SCIENTIFIQUE CONSULTATIF

Septième session

Rome (Italie), 19 – 22 octobre 2004

**RAPPORT DE LA RÉUNION DU COMITÉ
DE COORDINATION**

17 Novembre 2003

Tanger, Maroc

COMMISSION GÉNÉRALE DES PÊCHES POUR LA MÉDITERRANÉE

COMITÉ SCIENTIFIQUE CONSULTATIF

Rapport de la réunion du Comité de Coordination

Tanger, Maroc
17 Novembre 2003

OUVERTURE DE LA RÉUNION

1. La réunion du Comité de coordination du comité scientifique consultatif (CCCSC) s'est tenue à Tanger, Maroc, le 17 novembre 2003. Le Président du Comité scientifique consultatif (CSC), Professeur Corrado Piccinetti, a ouvert la séance. Il a remercié les participants (Annexe A) de s'être joints à cette troisième réunion du Comité de Coordination et a noté qu'il s'agissait de la première réunion de coordination se tenant juste après une session plénière de la CGPM.

2. L'objectif principal de la réunion était d'organiser un suivi immédiat des décisions de la Commission concernant le CSC, en particulier de ventiler les éléments du programme de travail entre les organes subsidiaires et préciser le calendrier des réunions afférentes. Pour ce faire, il était aussi nécessaire de traiter de certaines questions de procédure, en particulier relatives au fonctionnement du CCCSC. L'ordre du jour de la réunion est joint à l'annexe B

3. Les participants ont convenu que le rapport de la réunion serait finalisé par e-mail et qu'il inclurait la mise à jour par le Président du Cadre de référence pour les travaux du CSC en 2004, y compris la répartition des activités pour chacun des sous-comités (Annexe C), et, autant que possible, des suggestions additionnelles du Président concernant les aspects fonctionnels des organes subsidiaires du CSC (Annexe D) à discuter à la prochaine réunion de coordination.

RÉUNIONS DES ORGANES SUBSIDIAIRES DU CSS ET SEPTIÈME SESSION DU COMITÉ

4. Il s'agissait sur ce point de préciser et vérifier l'adéquation des périodes et lieux des réunions des groupes de travail, des sous-comités et du CSC. Ces dernières ont été fixées dans leurs grandes lignes comme suit.

- *Groupe de travail du SCESS* sur les indicateurs socio-économiques: Barcelone, Espagne, premier trimestre 2004
- *Groupes de travail du SCSA*: réunions en parallèles (démersaux et petits pélagiques), à Madrid ou Malaga, Espagne, en mai 2004, dans les jours précédents la réunion du SCSA, pour une durée et selon des termes de mandat à préciser dans les meilleurs délais par le coordinateur de ce Sous -comité;
- *Sous-comités*: réunions en parallèles des quatre Sous-comités, à Madrid ou Malaga, Espagne, en mai 2004, La durée de chacun d'eux devra être précisée par le Coordinateur respectif (2 ou 3 jours, selon le cas). Il conviendrait de terminer les travaux dans la journée du mercredi correspondant;
- *Comité de Coordination du CSC* : le jeudi suivant la fin des réunions des Sous-comité.

5. Il a été en outre noté que les dates et lieux exacts des réunions précitées de mai seront entérinés formellement dès que l'organisateur local (Espagne/CopeMed) les aura confirmées au Secrétaire de la CGPM et au Président du CSC.

6. Le CCCSC a également convenu qu'il conviendrait d'envisager la tenue de la 7ème session du CSC dans la première moitié du mois de septembre 2004.

PROCÉDURES ET QUESTIONS CONNEXES

7. Le CCCSC s'est félicité de la volonté exprimée par la Commission de renforcer ou de formaliser les procédures inhérentes au *modus operandi* du CSC et de ses organes subsidiaires, notamment la nécessité de définir des termes de mandat pour le bureau du CSC¹, ainsi que d'assurer une liaison et une implication plus systématique des Points focaux nationaux avec les instituts de recherche² et avec le Bureau du CSC. Ceci devrait permettre d'affiner la formulation d'avis pluridisciplinaires, notamment de gestion des pêcheries³

8. La réunion a invité chaque Coordinateur à envoyer leurs communications à tous les membres des Sous-comités et, le cas échéant, des réseaux associés, avec copie pour information au Président et aux deux Vice-présidents du CSC, ainsi qu'au Secrétaire de la CGPM.

9. Il a également été convenu que, dans la limite du possible, le Président du CSC ou un des deux Vice-Présidents devrait être présent aux réunions des organes subsidiaires du CSC (Groupes de travail *ad hoc*, Groupes d'experts, Ateliers, Sous-Comités, etc.).

10. A la suite des discussions sur le rôle des Points focaux nationaux et sur la participation des scientifiques aux réunions, il a été convenu que le Président, en liaison avec le Secrétariat, identifiera, en tenant compte des procédures et mandats déjà établis, des critères et/ou des ébauches de termes de mandat pour les Points focaux et les Coordinateurs, ainsi que pour le CCCSC. Ceux-ci feront l'objet de commentaires par les membres du Comité de coordination, en vu de leur finalisation pour présentation à la prochaine session du CSC. La formulation de termes de mandat plus précis pour le Groupe de travail conjoint CGPM/CICTA sur les grands pélagiques pourrait également être envisagée en liaison avec le Secrétaire exécutif adjoint de la CICTA qui assure la coordination des travaux de cet organe. Le CCCSC a noté que la liste des Points focaux nationaux du CSC et des correspondants nationaux des Sous-comités, telle que mise à jour lors de la 28^{ème} Session, nécessitait d'être rapidement mise à jour ou complétée.

PROGRAMME DE TRAVAIL

11. Le CCCSC a pris note avec satisfaction des précisions apportées par la Commission concernant le programme de travail du CSC. Les participants ont passé en revue les priorités établies par la Commission. L'emphase mise sur : les points de référence (biologiques et socio-économiques), les Unités opérationnelles, l'évaluation des stocks partagés non couverts ces dernières années, l'identification des nurseries et habitats sensibles, les questions relatives aux filets dérivants, ainsi que le besoin de planifier les travaux futurs sur la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (IUU) a été notée.

12. Le CCCSC a invité le Président à préparer, sur la base des priorités établies dans le rapport de la 28^{ème} session et du Cadre de référence approuvé par la 27^{ème} session, une liste des questions à traiter par chaque Sous comité, sous forme d'un Cadre de référence résumé à joindre au rapport (Annexe C).

13. Il a également été convenu que les Coordinateurs, en liaison avec leurs homologues techniques du Secrétariat, prépareront des termes de mandat détaillés et/ou ordres du jour annotés pour la préparation des travaux et réunions afférentes pour chacun des Sous-comités et Groupes de travail dont ils sont responsables. Les directeurs des projets régionaux ont été invités à fournir une indication des activités principales envisagées en soutien à la mise en œuvre du Programme de travail.

¹ Paragraphe 19 du rapport de la 28^{ème} session, 2003.

² Paragraphes 27 et 28 du rapport, 2003.

³ Paragraphes 60 et 61 du rapport, 2003.

14. Concernant l'indication de développer des activités liées à la technologie des pêches, le Comité de Coordination a précisé que ses aspects, en particulier ceux liés au pouvoir de capture des engins et à la sélectivité, seront traités dans le cadre des travaux du SCSA alors que ceux liés à l'impact des engins sur l'écosystème et aux dispositifs pour réduire la capture des espèces protégées, seront traités dans le cadre du SCMEE.

15. Le Comité de coordination a pris note du rôle primordial attribué par la Commission aux projets régionaux (CopeMed, AdriaMed, MedsudMed et Medfisis), notamment pour promouvoir la participation des chercheurs aux activités du CSC et plus généralement pour l'avancement de ses travaux, ainsi que du souhait de la CGPM de s'assurer que les activités des projets soient plus coordonnées entre eux et plus étroitement liés à l'ensemble des travaux du CSC. Le Président du CSC, pour sa part, a assuré les participants qu'il s'efforcera de sensibiliser les autorités concernées sur la nécessité de maintenir les projets régionaux existants et d'initier un autre projet pour la Méditerranée orientale.

16. Le besoin de publier plus systématiquement les travaux scientifiques pertinents dans la série «*Études et Revues*» de la CGPM a également été souligné.

AUTRES QUESTIONS

17. Il a été convenu que le Comité de coordination se réunirait à nouveau juste après la réunion des quatre Sous-comités du CSC afin d'en évaluer les résultats et de suggérer les mesures de suivi appropriées en vue de la 7^{ème} Session du CSC.

18. Il a été jugé souhaitable que les rapports du CCCSC soient transmis aux Points focaux nationaux et mis à disposition du CSC pour information.

LISTE DES PARTICIPANTS

Corrado Piccinetti, Président du CSC

Costantina Karlou-Riga, 2^{ème} Vice Président du CSC

Matthew Camilleri, Coordinateur SCSI

Mohamed Malouli Idrissi, Coordinateur SCESS

Pere Oliver, Coordinateur SCSA

Alain Bonzon, Secrétaire de la CGPM

Salvatore Coppola, Secrétariat CGPM (SCISS)

Jordi Lleonart, Secrétariat CGPM (SCSA; SCMEE)

Rafael Robles, Directeur COPEMED

Les autres membres du Comité de Coordination seraient:

Nicos Hadjistephanou, 1^{er} Vice Président CSC

Alberto Garcia, Coordinateur SCMEE

Cassandra De Young, Secrétariat CGPM (SCESS).

Fabio Massa, Directeur ADRIAMED/MEDSUDMED

Il est suggéré d'y adjoindre :

Victor Restrepo, Coordinateur des Groupes de travail GGPM/CICTA

J. Antonio Camiñas, Président sortant du CSC

ORDRE DU JOUR

OUVERTURE DE LA RÉUNION

**RÉUNIONS DES ORGANES SUBSIDIAIRES DU CSS ET SEPTIÈME SESSION DU
COMITÉ**

PROCÉDURES ET QUESTIONS CONNEXES

PROGRAMME DE TRAVAIL

AUTRES QUESTIONS

CADRE DE RÉFÉRENCE RÉSUMÉ DES TRAVAUX DES SOUS-COMITÉS EN 2004

Le Cadre de référence des travaux du CSC a été approuvé par la 27^{ème} session de la CGPM pour la période 2003-2004⁴ et d'autres éléments de priorité ont été approuvés par la 28^{ème} session de la Commission à Tanger⁵. En outre, la CGPM à sa 27^{ème} session⁶ a demandé que le Président du CSC définisse les activités prioritaires en tenant compte des moyens disponibles et des résultats obtenus durant la période intersession. Ainsi, une répartition des tâches par Sous-comité, est proposée ci-dessous.

Il est entendu que ce Cadre de référence résumé des travaux du CSC a pour objet essentiel de préciser, intégrer et allouer les éléments du Programme de travail entre les différents organes concernés. Pour être complet, le Programme de travail devrait également inclure: le détail (termes de mandat/ordre du jour provisoire annoté) des activités/réunions prévues pour chacun de ces organes, ainsi que pour les groupes de travail thématiques ou transversaux, tels que les groupes conjoints CGPM/CICTA, et aussi, une indication des principales activités envisagées par les projets régionaux en appui aux priorités retenues par la Commission concernant les travaux du CSC.

1. Environnement marin et écosystèmes (SCMEE)

Priorité:

- Identification des habitats sensibles;

Mandat:

- Mettre à jour les informations sur les prises fortuites d'espèces protégées et prises accessoires des grands requins migratoires (2.1 Annexe H, 2002) ;
- Mettre à jour les informations sur la cartographie des habitats halieutiques essentiels (2.2 Annexe H, 2002) ;
- Synthèse générale de l'impact de la pêche aux filets dérivants et aux filets maillants de surface, ventilée par grand bassin et sous région géographiques (2.3 Annexe H, 2002);
- Analyser l'impact de la pêche à la palangre de surface et de fond sur les poissons non commercialisables, les oiseaux et les tortues (2.4 Annexe H, 2002) ;
- Collecter les informations sur les efflorescences d'algues visqueuses (2.5 Annexe H, 2002) ;
- Décrire quelques assemblages d'espèces avec liens trophiques et biologiques (2.6 Annexe H, 2002).

2. Évaluation des stocks (SCSA)

Priorités:

- Evaluation des stocks dans les GSAs qui n'ont pas été couvertes par des évaluations en 2002-2003 ;
- Activités relatives aux points de références biologiques ;
- Identification des nurseries.

⁴ Annexe H du Rapport de la 27^{ème} Session, 2002.

⁵ Paragraphes 72 et 73 du rapport de la 28^{ème} session, 2003.

⁶ Paragraphe 88 du rapport, 2002.

Mandat:

- Mettre à jour la liste des stocks partagés en déterminant aussi les sous-régions géographiques (GSAs) concernées (1.1 Annexe H, 2002);
- Approfondir les connaissances sur les stocks partagés (1.1 Annexe H, 2002);
- Soumettre une évaluation et des avis scientifiques sur la liste des espèces prioritaires (1.1 Annexe H, 2002);
- Examiner et discuter les méthodes d'évaluation des stocks (1.3 Annexe H, 2002), en mettant davantage l'accent sur une approche holistique de l'aménagement des pêcheries (paragraphe 60, 2003);
- Prendre en compte les connaissances sur les zones de reproduction ainsi que les résultats des expériences visant à améliorer les modèles d'exploitation (1.5 Annexe H, 2002);
- Prendre en considération la nature multi-espèces des pêcheries afin de réaliser des progrès sur la voie de l'évaluation de stocks plurispécifiques (paragraphe 61, 2003)
- Examiner différentes méthodes de réduction de l'effort de pêche (paragraphe 63, 2003);
- Poursuivre les travaux sur l'identification des points de référence biologiques (paragraphe 72, 2003).

3. Statistiques et information (SCISS)*Priorités:*

- Mettre à jour, à l'échelon local et par sous-région géographique (GSAs), l'inventaire des unités opérationnelles concernant des stocks partagés;

Mandat:

- Définir les unités opérationnelles en jeu dans les stocks partagés ; à cette fin affiner, selon les besoins, la segmentation des flottilles adoptée à la 5^{ème} session du CSC (1.1, 1.2 Annexe H, 2002 et paragraphe 65, 2003);
- Identifier la répartition spatiale des unités opérationnelles (1.1 Annexe H, 2002), coordonner la mise en œuvre des projets pilotes pour sur la mer d'Alboran (CopeMed) et sur l'Adriatique (AdriaMed), (paragraphe 65, 2003);
- Promouvoir la mise en œuvre du projet Medfisis et l'intégration des banques de données existantes.
- Effectuer une revue par GSAs, des données concernant les segments de flottes/unités opérationnelles utilisant des filets maillant dérivants.

4. Economie et sciences sociales (SCESS)*Priorités:*

- Indicateurs et points de référence socio-économiques;
- Tests pilotes des modèles bio-économiques de gestion d'unités opérationnelles.

Mandat:

- Tester le suivi d'unités opérationnelles à l'aide de modèles bioéconomiques (e.g, BEMMFISH) pour comparaison avec les résultats des évaluations des stocks (Annexe H, 1.3, 2002; paragraphes 60 et 61, 2003);
- Poursuivre et amplifier les études sur les indicateurs socio économiques en relation avec l'identification de points de référence (paragraphe 65, 2003);

- Développer des indicateurs de suivi des marchés et systèmes de distribution des captures (paragraphe 17, 2003);
- Intégrer les travaux du groupe juridique de CopeMed et les études similaires d'AdriaMed (étude comparative des dispositions concernant l'aménagement des pêches dans les législations nationales) dans les activités du SCESS (paragraphe 35, 2003).

REVUE PRÉLIMINAIRE DES PROCÉDURES DE FONCTIONNEMENT DES ORGANES SUBSIDIAIRES DU CSC

A. CONTEXTE

Les termes de mandat du CSC sont stipulés à l'article X.2 (d) du Règlement intérieur de la Commission, tel qu'amendé à la 22^{ème} session de la CGPM (1997). Conformément à ces dispositions, dès sa 1^{ère} session en 1999, le CSC a précisé la structure, les mandats et le fonctionnement de ses organes subsidiaires, lesquels ont été entérinés par la Commission à sa 24^{ème} session. Le *modus operandi* du Comité, confronté à la pratique, s'est progressivement affiné depuis lors. Il conviendrait de formaliser cette évolution.

1. Sur le plan structurel

On peut rappeler que la CGPM a établi trois sous-comités thématiques (évaluation des stocks (SCSA), environnement (SCMEE), socio-économie (SCESS) et un sous-comité transversal sur les statistiques (SCISS)). Elle a admis que le CSC fasse appel à des groupes de travail *ad hoc* pour traiter de questions spécifiques (e.g. Groupe de travail sur les unités d'aménagement) et que l'on encourage, le cas échéant, des activités conjointes des divers organes subsidiaires (e.g. Groupe de travail sur les unités opérationnelles; récemment intégré au SCISS pour en faciliter la coordination). Ce faisant, elle a reconduit le Groupe de travail *ad hoc* CGPM/CICTA chargé des grands pélagiques et établi un groupe de travail *ad hoc* CGPM/CICTA sur le grossissement du thon rouge. Les Sous-comités peuvent également avoir recours à des groupes de travail spécifiques. A l'heure actuelle, le SCSA dispose de l'appui deux groupes de travail (petits pélagiques et démersaux); le SCMEE également de deux groupes (effets anthropogéniques/technologie et, environnement et écosystème; - actuellement suspendus;), et, le SCESS bénéficie des contributions du Groupe sur les indicateurs socio-économiques.

A sa 27^{ème} session⁷, la Commission a pris note de la position du CSC selon laquelle, des réunions des coordinateurs des Sous-comités était indispensable à son bon fonctionnement. A sa 28^{ème} session⁸, la Commission a été informée des propositions d'élargir le mandat et la composition du groupe de coordination des sous-comités, sous forme d'un bureau élargi du CSC⁹, dont les fonctions pourraient être assimilées à celle d'un Comité ou Conseil exécutif. Celui-ci est dénommé ci-après « Comité de coordination du CSC ». Ce faisant, il a été pris note de la nécessité d'établir des termes de mandat spécifiques pour ce bureau qui seront soumis à l'approbation de la Commission¹⁰ (voir ci-dessous).

2. Sur le plan fonctionnel

La réforme de 1997 n'a pas changé le mode de fonctionnement traditionnel des organes subsidiaires non statutaires de la CGPM, à savoir que le travail du CSC demeure essentiellement basé sur les contributions scientifiques et techniques idoines des experts nationaux et leur participation volontaire aux réunions.

⁷ Paragraphe 16 du rapport.

⁸ paragraphes 19 et 71 du rapport.

⁹ paragraphe 26 du rapport.

¹⁰ paragraphe 19, rapport de la 28^{ème} session.

Un Coordinateur¹¹ a été désigné pour chacun des sous-comités, notamment pour préparer et diriger les réunions, en utilisant l'expertise des réseaux de chercheurs et spécialistes dans les domaines de compétence du sous-comité concerné. Sa tâche devait être facilitée par l'identification d'un correspondant ou point focal thématique pour chacun des pays et par la désignation d'un « facilitateur », responsable spécifiquement du suivi des activités d'un groupe de travail *ad hoc* donné. Ce dispositif devait à son tour faciliter la tâche de chacun des Point focaux nationaux du CSC, lesquels sont désignés formellement par leur gouvernement respectif.

Au cours des sessions récentes de la Commission, il a été pris acte régulièrement du besoin de renforcer le dispositif décrit ci-dessus. En particulier, la CGPM a jugé utile de rappeler¹² la nécessité de mettre en œuvre un système de participation continue aux travaux du CSC, fondé sur le respect par les Etats membres de leurs obligations et de leurs responsabilités vis-à-vis de la Commission et non uniquement sur l'initiative personnelle de chaque scientifique. La Commission se référait notamment implicitement au rôle de liaison entre le technique et l'autorité chargé de la gestion des pêcheries, attendu des Points focaux nationaux. Ces derniers devraient ainsi favoriser, au niveau national, la coordination avec les instituts concernés, la disponibilité des budgets afférents et la participation des experts aux travaux du CSC. La Commission a invité les Membres à maintenir une liste mise à jour des Points focaux nationaux¹³.

3. Sur le plan pratique

Le CSC a pour mandat principal d'évaluer, intégrer et formater, les recommandations et avis émanant des ses organes pour leur approbation éventuelle par la Commission. A cette fin, on pourrait tenir compte des considérations générales suivantes concernant l'organisation des travaux et la participation aux activités des organes subsidiaires du CSC.

1. Organisation des travaux :

- a) La formulation d'avis de gestion solidement fondés, nécessite de s'assurer que les meilleures connaissances scientifiques et le maximum d'information sur chaque sujet soient mis à disposition des organes du CSC ;
- b) Il est utile de distinguer la phase de récolte de l'information scientifique thématique ouverte, de la phase d'élaboration des réponses aux questions posées par la CGPM, qui peuvent demander une analyse pluridisciplinaire plus fine du sujet traité, particulièrement dans les cas de formulation d'avis sur l'aménagement de pêcheries ;
- c) Une continuité dans la participation des scientifiques et experts des différents réseaux induit une valeur ajoutée, particulièrement par le renforcement d'une mémoire institutionnelle, notamment en matière de connaissance des procédures, règles et précédents ;
- d) Une contribution équilibrée des experts provenant des différents pays membres est indispensable dans la phase de préparation des avis et recommandations, notamment pour en légitimer la substance ;
- e) Le fonctionnement en temps réel des mécanismes de liaison mis en place est fondamental pour assurer des flux d'information stables, une large transparence et une efficacité majeure des investissements humains et matériels en cause;
- f) Chaque réunion doit faire l'objet d'un rapport ou d'un procès verbal, auquel seront annexé le cas échéant les contributions scientifiques pertinentes.

¹¹ paragraphe 38 du rapport de 1^{ère} session du CSC, 1999.

¹² paragraphe 27, rapport de la 28^{ème} session.

¹³ paragraphe 28, rapport de la 28^{ème} session.

2. *Participation aux travaux:*

- a) La participation aux réunions des sous-comités et groupes de travail transversaux, où, sur la base de l'analyse de la documentation scientifique et technique disponible, on prépare les avis et recommandations pour le CSC, devrait être limitée aux experts des institutions scientifiques nationales, qui travaillent d'une façon continue avec le CSC et aux experts délégués par les projets sous-régionaux pour présenter des contributions.
- b) Le Point focal national du CSC devrait indiquer au Coordinateur, pour chaque sous-comité, le(s) institution(s) nationale(s) responsable(s) pour assurer une contribution scientifique et/ou technique, en fonction des sujets à débattre et en tenant compte du besoin de continuité dans le domaine de recherche considéré.
- c) La participation aux activités des groupes de travail, où on recueille et traite toute l'information disponibles, devrait être ouverte à tout les membres des réseaux liés aux sous-comités, c'est-à-dire tous les scientifiques et experts des secteurs publics ou privés concernés, ayant exprimé un intérêt et susceptibles de contribuer utilement aux travaux.

En d'autres termes, les Coordinateurs sont la clé de voûte du dispositif et doivent être en mesure d'établir l'organisation des travaux de façon à maximiser le recueil et l'analyse de l'information pertinente. L'implication active des Points focaux nationaux est fondamentale pour le fonctionnement du système, et il serait souhaitable de développer des termes de mandat précisant leur rôle.

B. LE BUREAU ET LE COMITÉ DE COORDINATION DU CSC

1. Composition

Outre les représentants du Secrétariat, (y compris les responsables des projets sous-régionaux), la Commission a entériné¹⁴ la composition du Bureau du CSC et de son Comité de coordination (CCSCS) comme suit:

- 1) le Bureau *stricto sensu*: Le Président et les deux vices Présidents du CSC¹⁵
- 2) le Comité de coordination : le Bureau (1); les Coordinateurs des quatre Sous-comités établis actuellement.

Il est suggéré que le Président sortant du CSC et le coordinateur des groupes de travail conjoint CGPM/CICTA soit également membres du Comité de coordination.

2. Proposition de termes de mandat du CCSCS

- Proposer et/ou mettre à jour les éléments du Cadre de référence des travaux du CSC pour la période intersession et planifier la répartition des activités entre les sous-comités ;
- Promouvoir l'organisation et la participation aux groupes de travail interdisciplinaires ou transversaux dépendant directement du CSC;
- Examiner les rapports des groupes de travail interdisciplinaires ou transversaux et des sous-comités et préparer les propositions de programme de travail intégré du CSC ;
- Mettre en forme les projets de recommandations émanant des organes subsidiaires et préparer, selon les besoins, la formulation d'avis pluridisciplinaires pour la gestion des pêcheries en vu de leur examen par le CSC ;
- Assurer la fonction de Comité de rédaction pour le choix des documents scientifiques et techniques susceptibles d'être publiés dans la série « Etudes et Revues » de la CGPM ;

¹⁴ Paragraphe 26, rapport de la 28^{ème} session.

¹⁵ L'article X(6) du règlement de la CGPM attribue *mutatis mutandi*, au Bureau du SAC, les termes de mandat du Bureau de la CGPM tel que stipulé à l'article VIII du même règlement.

- Assurer tout autre tâche explicitement confiée par la Commission, le Comité Scientifique ou approuvée par consensus par les membres du Comité de Coordination.

3. Proposition de termes de mandat des Coordinateurs des Sous-comités:

- Tenir à jour la liste, y compris les coordonnées, des référents nationaux et experts participants aux réseaux liés au sous-comité et assurer la distribution de l'information afférente ;
- Promouvoir la participation et les contributions scientifiques et technique des experts aux activités du Sous-comité ;
- Organiser les activités du sous-comité de façon à répondre aux questions posées par la CGPM et/ou le CSC, en liaison avec le Comité de Coordination du CSC ;
- Coordonner les activités intersessions, notamment l'organisation des réunions du sous-comité et, le cas échéant en collaboration avec le facilitateur celles des groupes de travail, y compris la rédaction de l'ordre du jour provisoire annoté et/ou termes de mandat ;
- Superviser la rédaction des rapports des réunions, y compris le format des Annexes/documents de référence joints;
- Maintenir des liaisons avec les organes scientifiques et techniques d'autres organisations internationales traitant de sujets d'intérêt commun;
- Représenter le sous-comité aux réunions du Comité de Coordination du CSC, en particulier pour la préparation des travaux et l'élaboration des avis pour le CSC.

4. Rappel de la répartition des thèmes majeurs prévus dans les termes de mandat de chacun des sous-comités¹⁶

Le mandat de chaque sous-comité inclut la préparation des réponses aux questions posées par la CGPM ou le CSC, notamment sur les thèmes ou sujets suivants, traités actuellement.

SCMEE

- milieu marin, aires de protection ;
- diversité biologique ;
- écosystèmes ;
- espèces protégées technologie des pêches relative à la protection des espèces et à l'impact écologiques des engins.

SCSA

- approche écosystémique de l'évaluation des stocks ;
- situation des ressources biologiques ;
- réactions des stocks à l'évolution de l'effort de pêche ;
- points de référence biologiques ;
- technologie des pêches en relation aux captures et à la sélectivité des engins ;
- aires de concentration des juvéniles et zones de reproduction ;
- zones et périodes d'interdiction de la pêche.

¹⁶ Les termes de mandat des Sous-comité sont reproduits aux Annexes F et G du rapport de la 1ère session du CSC (1999).

SCSI

- conceptualisation et gestion des banques données ;
- stockage et formatage des données statistiques : capture, flottes par segments et unités opérationnelles, effort de pêche ;
- coordination, amélioration et harmonisation de l'information statistique.

SCESS

- aspects économiques et sociaux de la pêche ;
- suivi des capacités des flottilles ;
- aspects juridiques et institutionnels ;
- suivi des tendances des marchés et produits de la pêche, qualité de la production, indicateurs et point de références économiques et sociaux ;